

Le littoral

Doc. 1 La grande Motte



Doc. 2 Camping « Les menhirs », Carnac.



Doc. 3 Village vacances, Meschers.



Doc. 4 Villa



Le sais-tu ?

7 Millions de français habitent sur le littoral soit 1 français sur 10.

Sur le littoral, à l'approche des vacances d'été notamment, la population augmente considérablement. On trouve ainsi de nombreuses offres d'hébergement dans des hôtels, des villages de vacances, des campings. De nombreux vacanciers choisissent de loger dans des villas ou des appartements qu'ils louent ou qu'ils possèdent en résidence secondaire.

1/ A quelle période de l'année, la population du littoral augmente fortement ? Explique pourquoi.

2/ Quels types d'hébergements temporaires trouve-t-on sur le littoral ?

3/ Es-tu déjà allé en vacances sur le littoral ? Dans quel type d'hébergement as-tu logé ?



La montagne

Doc. 1 Hôtel « Le grand cœur », Méribel.



Doc. 2 Auberge de montagne.



Doc. 3 Camping



Les touristes se rendent dans les espaces montagnards surtout en hiver et en été. On peut y loger dans des hôtels, des immeubles, des auberges, des gîtes ruraux, des résidences et même des campings en été.

1/ Quels types de logements trouve-t-on à la montagne ?

Les conséquences des logements temporaires

L'arrivée de nombreux touristes modifie considérablement les paysages, entraîne la pollution, une augmentation des consommations d'eau et d'électricité.

1/ Quelles conséquences sur l'environnement posent l'arrivée de touristes dans les zones touristiques ?

Lexique :

Une résidence secondaire : un logement que l'on n'habite pas toute l'année (seulement en vacances).

Saisonnier : qui varie selon les saisons

Les vacanciers : les personnes qui viennent dans un lieu pour les vacances.

Une villa : une maison au bord de la mer.

Se loger, travailler, se cultiver, avoir des loisirs dans une zone touristique

I) Se loger dans une zone touristique.

A) Dans les villes du littoral.

On peut se loger dans des appartements ou villas (loués ou en résidence secondaire) des hôtels, des campings, des villages vacances ou des auberges.

B) Dans les espaces montagnards.

Les touristes peuvent choisir de se loger en hôtel, en appartements ou chalets (loués et résidence secondaire), en village vacances, auberges, gîtes ruraux. Le logement en camping sera possible mais seulement en été.